

Le système scolaire en France

L'école permet à tous les élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et des éléments de culture favorisant le développement de leur personnalité, de leur sens moral, de leur esprit critique, leur insertion dans la vie sociale et professionnelle et l'exercice de leur citoyenneté.

Il est fortement recommandé de scolariser les enfants à partir de 3 ans à l'école maternelle. Dans certaines écoles, la scolarisation est possible dès l'âge de 2 ans.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, entre 6 et 16 ans.

L'école maternelle a pour but de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'apprentissage des règles de la vie collective. Pendant cette période, l'enfant va progressivement s'approprier le langage et découvrir l'écrit.

Dès l'âge de 2 ou 3 ans, les enfants peuvent fréquenter une école publique ou une école privée sous contrat avec l'Etat. De nos jours, la plupart des enfants sont scolarisés dans des établissements publics, mais 17% des enfants suivent leur scolarité dans des établissements privés. Ces écoles peuvent être payantes et confessionnelles, c'est-à-dire rattachées à une religion.

Les principes de l'instruction commune à tous ont été instaurés après la Révolution Française et c'est en 1881-1882 que l'école est devenue obligatoire, gratuite et laïque avec les lois de Jules Ferry alors Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Quelle que soit l'éducation choisie, le Ministère de l'Éducation Nationale conçoit les programmes scolaires qui s'appliquent à toute la France.

L'inscription à l'école maternelle ou élémentaire doit être effectuée par les parents. Les parents ont le devoir de s'assurer de l'assiduité scolaire de leurs enfants. Ils ont aussi des droits : droit de vote et éligibilité aux élections de représentants de parents d'élèves dans les conseils d'école et d'administration des établissements secondaires.

Les inscriptions ont lieu en général à partir du mois de novembre jusqu'à fin janvier pour l'année scolaire suivante. Les inscriptions sont cependant possibles tout au long de l'année, en cas de déménagement notamment. Les modalités d'inscription sont affichées chaque année dans les mairies, les écoles et les crèches.

Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire. Les élèves y entrent en général à l'âge de 11 ans. La scolarité au collège comporte 4 années : la 6ème, la 5ème, la 4ème et la 3ème, à l'issue de laquelle le collégien se présente au diplôme national du brevet (DNB). Le brevet, délivré par un jury, est un diplôme qui atteste de la maîtrise du socle de connaissances, compétences et de culture. Tous les élèves de collège sont inscrits d'office aux épreuves.

Des réunions d'informations peuvent être organisées par l'enseignant ou le directeur de l'école pour préciser les possibilités d'orientation offertes à l'enfant.

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. Ils peuvent également suivre des formations par la voie de l'apprentissage, dans un centre de formation pour apprentis.

L'entrée au lycée s'effectue vers l'âge de 15 ans. La scolarité dure 3 ans, de la seconde à la terminale. Elle permet, à son issue, l'obtention du diplôme du baccalauréat.

Les collégiens et les lycéens ont toujours des devoirs à faire à la maison. Il peut s'agir de devoirs d'entraînement ou de devoirs notés. Par contre, les devoirs à l'école primaire restent un grand débat, il est conseillé aux enseignants de ne donner que du travail oral, c'est-à-dire lecture, poésie ou leçon à apprendre.

Si l'enfant n'atteint pas les compétences requises pour passer dans la classe supérieure, les professeurs proposeront aux parents le redoublement. Si les parents acceptent le redoublement, l'enfant restera dans la même classe afin de retravailler les compétences non acquises et avoir de bonnes bases.

Les bacheliers peuvent aller à l'université et devenir étudiants : ils pourront obtenir une Licence (3 ans), un Master (5 ans) ou un Doctorat (8 ans). D'autres peuvent choisir d'intégrer une Classe préparatoire afin de se préparer intensivement aux concours d'entrée des Grandes Écoles telles que

l'ENA (École Nationale d'Administration) qui forme les cadres de l'État, le Polytechnique pour devenir ingénieur ou encore HEC (École des Hautes Études Commerciales) qui forme l'élite de la finance et du commerce. Certains encore peuvent aller à l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) pour recevoir une formation professionnelle en 2 ans ou plus. Enfin, d'autres peuvent entrer dans la vie active, notamment ceux qui ont obtenu un bac professionnel.

La rentrée scolaire a toujours lieu entre le 1er et le 5 septembre, alors que la rentrée universitaire peut avoir lieu plus d'un mois après.

De la maternelle au lycée, les élèves peuvent être externes, ce qui signifie qu'ils peuvent manger à l'extérieur de l'école, ou demi-pensionnaires, ce qui veut dire qu'ils doivent manger à la cantine (payante), à l'intérieur de l'école.

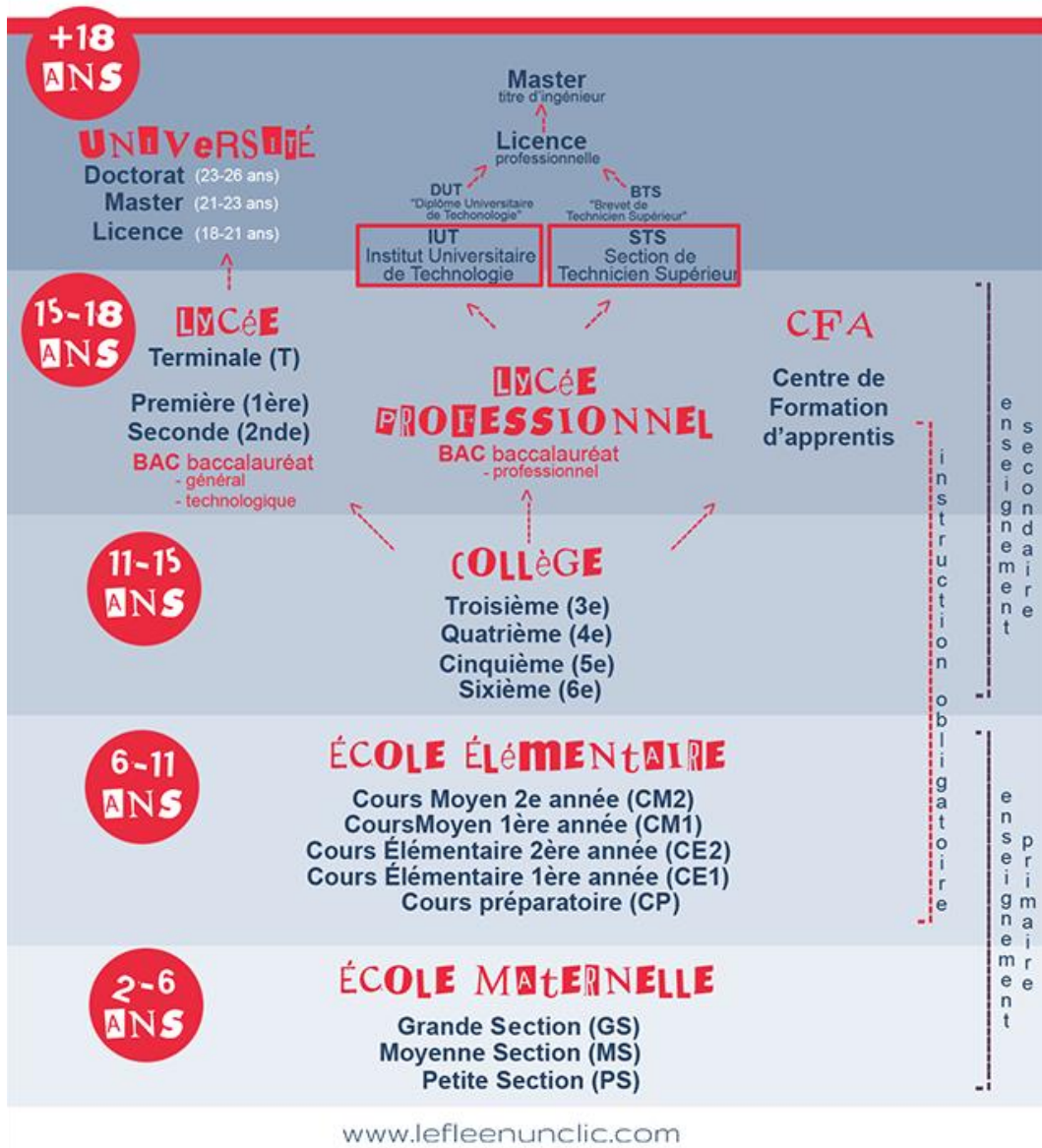
Tous les enseignants sont des professeurs : professeurs des écoles, de collège ou de lycée. Avant 1989, les professeurs des écoles étaient des instituteurs : le terme d'instituteur / institutrice est toujours utilisé aujourd'hui pour désigner les enseignants de l'école primaire. Ils peuvent également prendre le nom de maître ou maîtresse d'école et c'est souvent comme cela que les enfants les nomment. Pour le collège et le lycée, ce sont des profs.

En général, les élèves sont évalués sur 20, mais pour certains contrôles ils peuvent être évalués sur 10. Ce système de notation n'existe plus à l'école primaire où l'on évalue désormais des compétences : non acquis / en cours d'acquisition / acquis.

Les heures de cours varient en fonction du niveau. En primaire, les élèves ont environ 24 heures de cours par semaine. Au collège, ils en ont généralement entre 25 et 28 heures en fonction des matières optionnelles choisies. Au lycée, selon les filières et les options choisies, les lycéens peuvent avoir entre 30 et 40 heures de cours par semaine.

En ce qui concerne les vacances scolaires, les élèves français bénéficient de plusieurs semaines de vacances, jours fériés non inclus. Au niveau éducatif, les régions françaises sont divisées en trois zones (A, B et C). Cela permet aux élèves de ne pas être tous en vacances au même moment (sauf en été et pour les vacances de Noël). Les dates des vacances changent chaque année. Par souci d'équité, il existe un roulement des dates des vacances de ces trois zones.

Le système scolaire français



Source : *Venir vivre en France* (pp. 35-36) ; <https://www.agirenfraçais.com/fle/ecole-en-france/#1472814532768-04b700e7-c647e327-7efd>; <http://www.lefleenuclic.com/2017/08/le-systeme-educatif-francais.html>